

COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :
06 octobre 2017.

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

Membres du conseil

présents:

Mme. Monique SAINT JEVIN Maire
Mme. Annie DENJEAN 1^{er} adjoint
Mme. Nicole MANRESA
M. Benoît OLIVE

Absents :

M. Patrick DULCET : présent en audioconférence ; procuration donnée à Mme Le Maire.
M. Eric AUBIGNA (non excusé).

ORDRE DU JOUR

- ☐ DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DETR ET DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE. 2
- ☐ CONTRAT D'ENTRETIEN MIDILEV (ELEVATEUR SALLE DE SPORT). 2
- ☐ VENTE PARCELLE WC 82 2
- ☐ REVISION DU TARIF DU CAMPING 2018 2
- ☐ FACTURE BRANCHEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT M.ROBERT ARTAU 3
- ☐ DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LE CONTRAT AVEC L'ORCHESTRE LEBRUN POUR
LE 11 NOVEMBRE. 3
- ☐ DELIBERATION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CLUB LECTURE" 3
- ☐ TERRASSE SALLE DE SPORT. 3
- ☐ DEMANDE DE LOCATION D'UN BATIMENT A LA COLONIE. 4
- ☐ DON POUR SINISTRE OURAGAN IRMA. 4
- ☐ MODIFICATION DELEGUES MADRES. 4
- ☐ DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DE PERIMETRE DU S.M.A.H. H.V.A. 4
- ☐ DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE RENNES LE CHATEAU A
LA CCPA. 4
- ☐ DM POUR ABONDER LE CHAPITRE 011 AU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE SUITE AUX DEGRADATIONS DES
Panneaux. 5
- ☐ DELIBERATION POUR INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPE DE BOIS POUR
L'EXERCICE 2018.(PARCELLES 2-1 ; 2.2 ET 34.2) 5
- ☐ DIVERS 5

-
- ❑ DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DETR ET DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE.

Le Conseil fait le choix de sauvegarder et de restaurer le petit patrimoine des deux villages ;
Monsieur LACROIX , architecte, nous propose un projet dont le montant s'élève à 197 344.50 € HT
(honoraires de 9 % compris).
Ce projet va être soumis à plusieurs demandes de subventions.

Délibération n° 2017-39

*Après en avoir délibéré à l'unanimité , le Conseil propose de soumettre le projet de restauration «du
cœur du village .» à la demande de subventions de 35 % au Conseil Départemental.*

Délibération n° 2017-40

*Après en avoir délibéré à l'unanimité , le Conseil propose de soumettre le projet de restauration «du
cœur du village .» à la demande de subventions de 40 % à la DETR.*
L'autofinancement du projet serait de 25 %.

- ❑ CONTRAT D'ENTRETIEN MIDILEV (ELEVATEUR SALLE DE SPORT).

L'entreprise MIDILEV qui a installé l'élévateur au niveau de la salle de sport nous propose un contrat
annuel d'entretien.

Le Conseil ne donne pas suite favorable pour le moment ; la garantie s'appliquant pour l'année à
venir, nous aviserons en temps voulu.

- ❑ VENTE PARCELLE WC 82

Mrs Serge CAILLEUX et Yves DOREMBUS souhaitent acquérir cette parcelle jouxtant leur propriété
sur Buillac.

Délibération n° 2017- 41

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise Mme Le Maire à céder pour l'euro
symbolique la parcelle WC 82 située sur Buillac au 37 rue le Barry à Mrs CAILLEUX ET
DOREMBUS..*

Le cabinet SCP TRONYO ITIER se chargera de la transaction.

Les frais résultants de cette cession seront à la charge des acquéreurs.

- ❑ REVISION DU TARIF DU CAMPING 2018

Le succès grandissant de notre camping se confirme et l'augmentation des nuitées pour cette saison
qui s'achève nous encourage dans cette démarche de diversité de nos prestations.

Cela a un coût ;

En concertation avec l'Office du Tourisme, nous devons mettre en place une nouvelle grille de
tarifications :

- 1 emplacement+ 2 adultes+ voiture = 12 €/jour.
- 1 emplacement + 1 adulte + voiture = 10 €/jour.
- 1 campeur supplémentaire à partir de 10 ans = 3 € /jour.
- Forfait camping car 1 nuit = 15 €
- Forfait camping car + électricité = 18 € / jour.
- Aire vidange = 3 €
- Lessive = 3 €.
- Branchement = 3 €.

Délibération n° 2017 **42**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise Mme Le Maire à mettre en place une nouvelle tarification pour le camping qui sera appliquée la saison estivale de 2018.

- ❑ FACTURE BRANCHEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT M.ROBERT ARTAU.

Délibération n° 2017 **43**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise Mme Le Maire à présenter la facture concernant les travaux de branchements d'eau potable et d'assainissement pour l'habitation de M. ARTAU Robert d'un montant de 1982.54 €

- ❑ DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LE CONTRAT AVEC L'ORCHESTRE LEBRUN POUR LE 11 NOVEMBRE.

Délibération n° 2017 **44**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise Mme Le Maire à signer le contrat avec l'orchestre LEBRUN qui assurera l'animation du 11 novembre 2017.

- ❑ DELIBERATION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CLUB LECTURE".

Une nouvelle association a vu le jour dans notre village; il s'agit du «club lecture» qui aura pour vocation de réunir et de fédérer les habitants de nos deux villages.

Afin de lui permettre d'œuvrer dès à présent nous octroyons une subvention d'un montant de 400.00 €.

Délibération n° 2017 **45**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise Mme Le Maire à octroyer une subvention d'un montant de 400.00 € à l'association «club lecture.»

- ❑ TERRASSE SALLE DE SPORT.

Afin de sécuriser les abords de notre future salle de sport, la pose de carrelage sur la terrasse et devant la porte d'accès nous est imposée.

- Devis demandé à Mr. RIGONI Régis : 8941.20 € ttc
- Devis demandé à l'entreprise MARTINEZ et frères : 9270.00 € ttc

Mr. RIGONI est choisi.

Délibération n° 2017 **46**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de Mr.RIGONI pour un montant de 8941.20 € et autorise Mme Le Maire à accepter le devis présenté.

❑ DEMANDE DE LOCATION D'UN BATIMENT A LA COLONIE.

Nous avons une nouvelle demande pour une installation dans un autre bâtiment de la colonie
Il s'agit de Mr. SALGADO Hugo propriétaire sur STE COLOMBE sur GUETTE qui désire faire de la myciculture.
L'équipe municipale émet un avis favorable à cette installation.

❑ DON POUR SINISTRE OURAGAN IRMA.

Délibération n° 2017-47

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise Mme Le Maire à faire un don d'un montant de 200.00 € à l'Association Aude Solidarité pour venir en aide aux sinistrés de IRMA.

❑ MODIFICATION DELEGUES MADRES.

Il s'agit de nommer un suppléant au poste titulaire de Mr. Patrick DULCET.

Délibération n° 2017 -48

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil propose de nommer Mme SAINT-JEVIN Monique suppléante de Mr. Patrick DULCET.
Ce dernier reste délégué titulaire pour représenter la commune au sein de la Commission syndicale Intercommunale pour la gestion du refuge de Madres.
Le second titulaire étant Mr. Benoît OLIVE.*

❑ DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DE PERIMETRE DU S.M.A.H. H.V.A.

Le Comité syndical du SMAH Haute Vallée nous demande de délibérer sur la modification de son périmètre d'actions.

Délibération n° 2017 -49

Après en avoir délibéré à l'unanimité, et après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire concernant toutes les modifications du périmètre d'action du Comité Syndical du SMAH Haute Vallée de l'Aude ,le Conseil décide de donner une suite favorable à ces modifications.

❑ DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE RENNES LE CHATEAU A LA CCPA.

Mme Le Maire indique que la commune de Rennes Le Château a souhaiter adhérer à la CCPA.

Délibération n° 2017- 50

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide d'approuver l'adhésion de la commune de Rennes Le Château à la CCPA.

❑ DELIBERATION APPROUVANT LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES PAR LE CONSEIL DE LA CCPA.

Mme Le Maire expose que par délibération du 21/09/2017, le conseil de la CCPA a approuvé la modification des statuts de la communauté des communes.
Ces statuts doivent être adaptés aux évolutions législatives pour pouvoir entre autre continuer à bénéficier de la DGF.

Délibération n° 2017 -51

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide d'approuver la rédaction de l'article 4 des statuts, relatif aux compétences, adopté par la délibération du Conseil Communautaire N° 2017-085 en date du 21 septembre 2017.

- ❑ DM POUR ABONDER LE CHAPITRE 011 AU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE SUITE AUX DEGRADATIONS DES PANNEAUX.

Le montant des réparations des panneaux photovoltaïques dégradés intentionnellement s'élève à 10.386.00 €. Nous devons abonder cette somme.

DM N° 1

COMPTE 61521 + 10.386 00 €

COMPTE 778 - 10.386 00 €

Groupama rembourse 5134.18 € (vétusté déduite).

Délibération n° 2017 -52

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise cette décision modificative

- ❑ DELIBERATION POUR INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPE DE BOIS POUR L'EXERCICE 2018.(PARCELLES 2-1 ; 2.2 ET 34.2).

Délibération n° 2017-53

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil accepte l'inscription à l'état d'assiette et la vente de coupe de bois pour l'exercice 2018 sur les parcelles 2-1 ; 2.2 et 34.2

- ❑ DIVERS.
 - Les inscriptions pour le 11 Novembre se font en Mairie uniquement auprès de la secrétaire au 0468205182 jusqu'au 06/11/2017 inclus.
 - Nous rappelons aux maîtres de nos amis les chiens , qu'ils doivent veiller à leur non divagation et qu'ils doivent ramasser leurs déjections.